

Le Bazoche sur Guyonne Journal

Édition Février 2020

*Une nouvelle
cantine à l'école*





Sommaire

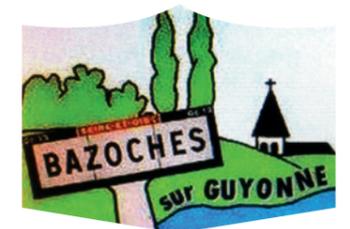
Édito	03
Travaux	04
École	06
Finances	09
Élections	10
Médiathèque	11
Actualités	12
Portrait	14
À côté de chez nous	15
Le village en images	16
Au centre de tri	18
Parc Naturel	20
Associations	22
Transports	26
Vie pratique	28
Bon à savoir	30
Réglementation	31
Démarches administratives.....	32

Chères Bazochiennes, chers Bazochiens,

Au moment où j'écris ces lignes, nous sommes à moins de deux mois des élections municipales. Sur le plan légal, l'heure n'est donc pas au bilan des actions du Conseil après six années de mandat ou presque. Aussi, je laisse à chacun le soin de se faire sa propre opinion alors que nous approchons de la fin de cette mandature.

Le Conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter à toutes et à tous une bonne et heureuse année 2020.

Très sincèrement
Dominique Nicco



Bazoches sur Guyonne Journal Municipal - 2020

Responsable de la publication : Dominique Nicco
 Conception : Sophie Molin
 Rédaction : Dominique Nicco, Denise Poelaert, Sophie Molin
 Photos : Sophie Molin, Dominique Nicco, Denise Poelaert
 Couverture : Sophie Molin
 Maquette & Impression : Agence Créatis - Thoiry - Tél : 01 30 46 80 02
 Imprimé sur papier 100 % de fibres recyclées.



Voirie, *du nouveau !*



Dans le cadre du contrat départemental de voirie, une canalisation de 160 mètres de longueur sous accotement vient d'être aménagée chemin de la Buissonnerie. L'objectif est de conduire les eaux de ruissellement à la rivière. La chaussée sera refaite en enrobé rougissant en 2020.

Afin d'organiser au mieux le stationnement autour de la Fondation Brigitte Bardot et de la Maison Jean Monnet, une convention de stationnement sera mise en place entre la Mairie et la Fondation pour la réalisation (aux frais de la Fondation) d'une bande de stationnement pour 10 voitures sur une parcelle communale le long du Chemin de la Buissonnerie. L'année 2020 verra aussi un aménagement routier très important sur la RD13 entre le

chemin du Rocher Marquant et le carrefour du Cheval Mort. De part et d'autre de ce carrefour, les limites de vitesse aujourd'hui fixées à 70 km/h seront abaissées à 50km/h. Les limites administratives communales seront prolongées jusqu'au carrefour. Des aménagements spécifiques seront installés (séparateurs de voies, signalisation verticale, ralentisseurs, abribus).

Des trottoirs seront réalisés en béton désactivé de chaque côté des voies entre le Cheval Mort et le Rocher Marquant. La réalisation des trottoirs engagera une participation financière de 30 000 € pour chacune des communes de Bazoches et Mareil-le-Guyon. Le Département prendra en charge la majeure partie de la dépense, soit environ un million d'€. Ces travaux devraient débuter en mars ou avril 2020. Des plans détaillés sont disponibles, pour consultation en mairie sur rendez-vous.

Le réseau *du tout à l'égout se développe*

Le principal chantier en centre bourg devrait commencer après les élections municipales. Il s'agit de raccorder au tout-à-l'égout tous les riverains situés entre le bas du chemin de l'église et l'entrée du Tremblay-sur-Mauldre. Seront donc concernés la résidence Saint-Martin, les Aulnes de Montphilippe, la RD 13 ainsi que le chemin du Château-Bertin (le long du Prieuré). Les services du SIARNC (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Neauphle-le-Château) prendront contact avec chacun des riverains pour l'étude individuelle et les modalités de branchement. Nous aurons l'occasion de communiquer le moment venu sur cet important dossier. Pour tous ceux que cela intéresse, les plans sont disponibles en mairie sur rendez-vous pour consultation.

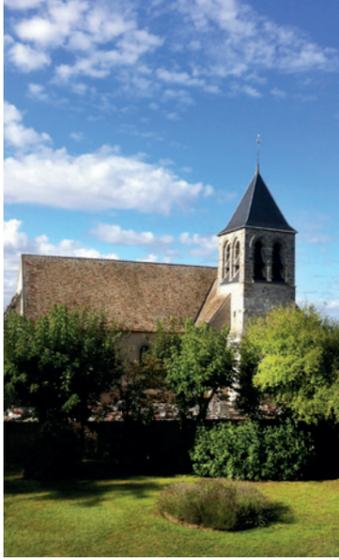


Articles rédigés par Dominique Nicco

Un carnet d'entretien *pour l'église*

Dans le cadre de l'entretien du patrimoine rural, le Département a mis en place un dispositif appelé Carnet d'entretien, dont l'église Saint-Martin va pouvoir bénéficier. Selon les opérations, les plafonds d'aide départementale s'échelonnent de 8 000 € à 15 000 €, subventionnés à hauteur de 80%.

L'ensemble des travaux sera suivi par un architecte (Ateliers Touchard). La validation de ce dispositif a été votée à l'unanimité en Conseil municipal. Dans un premier temps, l'aide financière du contrat d'entretien permettra le démaillage de la toiture de l'église et la remise en place de quelques tuiles.



Cimetière *et columbarium*

Afin de faire face à la demande, un nouveau columbarium a été installé en octobre dans la partie basse du cimetière, attenant au précédent, soit 3 cases pouvant contenir chacune 2 urnes réglementaires d'un diamètre de 25 cm. Coût : 5 000 € TTC. Par délibération à l'unanimité, en

Conseil municipal le 13 décembre dernier, les tarifs des concessions ont été relevés. Soit 500 € pour les concessions de 15 ans, et 1 000 € pour 30 ans, pour 3 places en sépulture ; et respectivement 1000 et 1500 €, pour une case de 2 urnes en columbarium.



Sécurité routière *et ralentisseurs*

Un projet d'implantation de ralentisseurs est à l'étude sur quelques voies de notre village. Un plateau ralentisseur sera installé devant l'école pour sécuriser encore mieux ce secteur critique. La route de la Pinsonnière vient

d'être équipée. Des études sont en cours avec le Département qui financera 70% des dépenses. Le chemin du Rocher Marquant devra lui aussi faire l'objet de toute notre attention ! Affaire à suivre.



Des projets *à la maison Monnet*

Suite à l'achat d'un terrain de 2 000 m² dans la continuité de la propriété, le Parlement européen a déposé un permis de construire pour un bâtiment pouvant accueillir individuellement 35 personnes en séminaire. Monsieur le Préfet des Yvelines, seule autorité à pouvoir signer ce type de permis émis

par l'Union Européenne, devait remettre son accord fin novembre. Pour des raisons de sécurité, un aménagement routier de circonstance sera obligatoire pendant toute la durée des travaux, avec l'installation d'une déviation. Des informations seront diffusées en temps utile aux riverains.



Articles rédigés par Dominique Nicco

L'école fait *peau neuve*

C'est en 2017 qu'un contrat rural a été initié et obtenu en 2018 par la Région, le Département, l'Etat et la C.C.C.Y (Communauté de Communes de Cœur d'Yvelines) sans oublier les fonds propres de la Commune qui ont été bien sollicités. Une consultation d'architectes a été faite, le choix s'est porté sur le Cabinet CREA de Montigny le Bretonneux sous la direction de Madame Anne Bertin. La construction d'un restaurant scolaire pour 50 couverts, deux blocs sanitaires aux normes pour les Personnes à Mobilité Réduite (P.M.R), une cour de récréation refaite entièrement en enrobé rouge et agrandie de 100 m² couverte en partie par un préau permettant aux enfants de jouer et se déplacer à l'abri pour aller à la cantine. Tous ces équipements bénéficient des toutes dernières normes d'hygiène et de sécurité. Il a fallu un an pour que l'on puisse réceptionner l'ensemble de ce chantier sensible eu égard à l'activité normale de l'école et celle des entreprises présentes en même temps,

hormis juillet et août propices à la démolition de l'ancienne cantine. Tout le monde a fait l'effort de la « cohabitation ». Professeurs, parents, enfants, entreprises ont accepté positivement toutes les contraintes. Le 2 septembre, jour de la rentrée scolaire, la cantine était « opérationnelle ». Seul le bloc sanitaire était encore en chantier, il fut réceptionné en octobre.

A ma demande, consécutivement à l'annonce faite par Monsieur Pierre Bédier, président du Conseil départemental, de créer un Contrat Yvelines + permettant sous certaines conditions d'obtenir une augmentation conséquente de la subvention départementale, nous sommes dans l'attente d'une aide supplémentaire de 161 000 € portant ainsi la participation du Département à 272 000 € contre les 111 000 € initialement prévus.

Dominique Nicco



Les enfants de l'école ont dessiné leur nouvelle cantine en travaux.

Restauration scolaire

Notre prestataire Yvelines Restauration sert une fois par semaine un menu végétarien qui est composé de protéines soit animales (œufs, laitage), soit végétales (céréales ou légumineuses), conformément à la loi Egalim. Les repas sont livrés chaque jour et remis en température par nos soins. Ils sont constitués de 5 composantes dont une issue de l'agriculture biologique, en privilégiant les circuits courts.

- Le prix d'un repas par enfant est de 3,95 €.
- Chaque année, ce sont environ 6 000 repas qui sont servis.

Dominique Nicco

Quelques chiffres



LE COÛT TOTAL
DES TRAVAUX S'ÉLÈVE À
680 364 €

Les subventions à
439 413 €

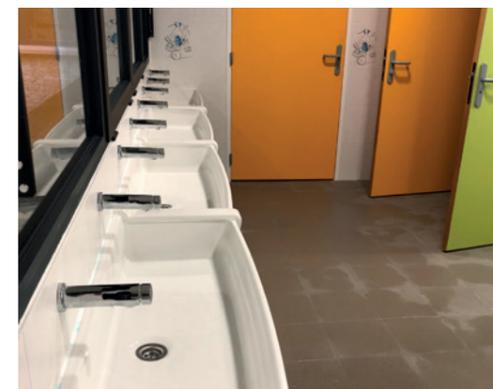
RÉGION : 148 000 € Contrat Rural 2018

DÉPARTEMENT :
111 000 € Contrat Rural 2018
161 000 € Contrat Rural Yvelines +

ÉTAT : Dotation d'Équipement
des Territoires Ruraux (DETR) : 1 943 €

CCCY : 22 124 €

Fonds propres communaux
240 951 €



Notre école primaire *à travers le temps*

Avant 1789, l'instruction dans notre village est quasi inexistante. Les premiers plans et devis pour une maison d'école, comme on l'appelle à cette époque, sont établis en 1841, puis de nouveaux plans sont requis en novembre 1848. Le projet sera exécuté sur un terrain acheté le 24 mai 1853, soit le logement de l'instituteur et une salle de classe. En 1910, le logement de l'instituteur est agrandi et une clôture sur rue est aménagée. Il s'agit du bâtiment abritant la classe de madame Bouet.

Plus tôt en 1866, le Conseil municipal avait émis le vœu d'une nouvelle salle d'école plus importante. Les travaux sont exécutés en 1868 et la « Grande classe » voit le jour. La commune acquiert un champ attenant et l'instituteur disposera alors d'un beau jardin de 9 ares.

Au fil du temps, notre école municipale sera sans cesse transformée et améliorée. Après une réfection générale en 1932, le chauffage central est installé en 1955 et les sanitaires sont modernisés en 1958. En 1961, le logement sera à nouveau agrandi. De nombreux instituteurs s'y succéderont, Madame Gestin, directrice jusqu'en 1998 sera la dernière à l'habiter.

Depuis 10 ans, la commune a entrepris d'importants travaux sur ses fonds propres, avec l'aide de l'État et du Conseil Départemental : changement de l'ensemble des portes et fenêtres, ravalement complet, renouvellement total de la toiture, installation du chauffage au gaz, réhabilitation du premier étage, sas de sécurité et rénovation de la grille, système d'alarme, achat d'un tableau numérique interactif (T N I) et renouvellement du mobilier du restaurant scolaire.

La commune de Bazoches s'est toujours souciee du bien-être des enfants à l'école, c'est pourquoi un contrat rural a été signé en 2018

pour la construction d'une nouvelle cantine, d'un préau et d'un nouveau bloc sanitaire. En effet, l'ancienne cantine amiantée était devenue hors-normes et insuffisante pour accueillir le nombre grandissant d'élèves demi-pensionnaires. Les enfants ont gagné en espace dans la cour, ils ont un endroit couvert pour jouer les jours de pluie et de forte chaleur, ils bénéficient de sanitaires dignes de ce nom et aux normes PMR (personne à mobilité réduite).

L'école accueille actuellement 47 enfants dont une quarantaine déjeune régulièrement à la cantine.

M^{me} Baldeck, qui a succédé à M^{me} Jacob au poste de directrice, est en charge des CE1 et CE2, soit 26 élèves. De son côté, M^{me} Bouet est responsable des 3 niveaux CP, CMI et CM2, soit 21 élèves.

Les pronostics pour les années à venir nous font entrevoir une augmentation conséquente des effectifs. L'ouverture d'une troisième classe requiert un nombre minimal de 55 élèves. Cette limite devrait être atteinte à la rentrée 2020/2021. Cette classe supplémentaire pourra être installée au 1^{er} étage du bâtiment donnant sur la rue, où se déroule actuellement la garderie du matin et du soir.

Néanmoins, les effectifs ayant toujours été fluctuants depuis l'ouverture de l'école et la petite classe ne pouvant pas accueillir correctement plus de 20 enfants, nous allons déposer un permis de construire pour agrandir le bâtiment sur rue à hauteur de 50 m². Ce qui nous permettrait à court terme de disposer de 2 belles classes si l'effectif est inférieur à 55 élèves, ou 3 classes et un espace garderie si les effectifs atteignent 55 et plus. Sur la base d'un nouveau contrat rural engagé dès le début 2020, ce permis sera déposé conjointement à la demande d'aide à la Région et au Département. Autant dire que l'histoire de notre école n'est pas finie. Notre petite dame de plus de 160 ans n'hésite pas à faire peau neuve dès que le besoin s'en fait sentir.

Denise Poelaert

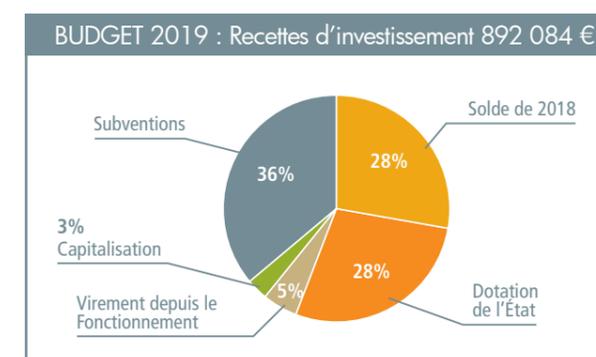
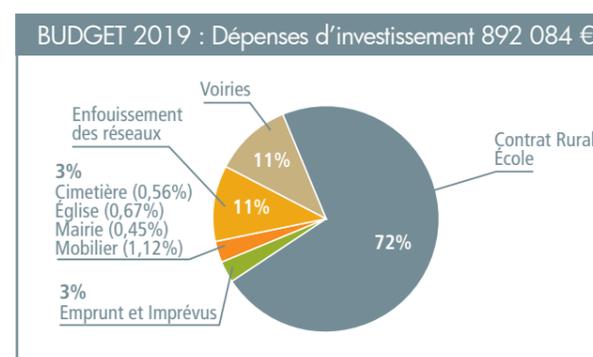
Finances *Investissement*

Depuis 2 exercices, nous sommes entrés dans un cycle important d'investissements.

L'école en est l'exemple principal, ainsi que l'enfouissement des réseaux publics (électricité, éclairage, téléphone). Les fonds propres de la commune, générés par les recettes de fonctionnement, viennent pour une part abonder le poste « investissement », d'autant plus que les dotations de l'Etat ont baissé de 50 000 € en 6 ans !

Grâce aux subventions que nous avons obtenues de la Communauté de Communes de Cœur d'Yvelines, du Département de la Région et de l'État, nous avons pu mettre en œuvre ces importants programmes. L'année 2020 devrait voir l'extension de notre école élémentaire, ce qui nécessitera là encore un budget important.

Dominique Nicco

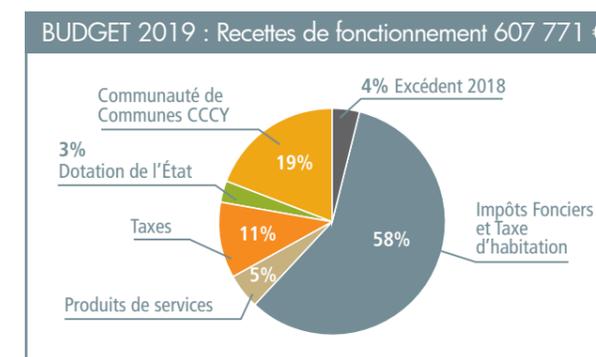
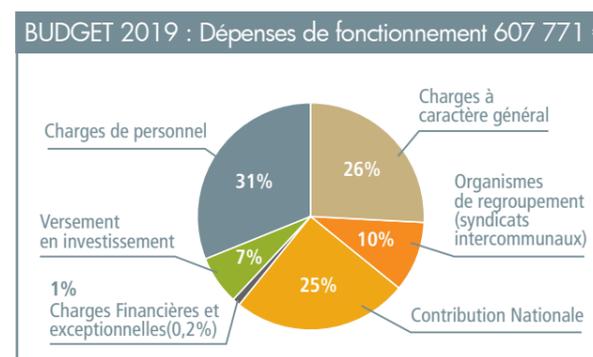


Finances *Fonctionnement*

Maîtrisé, le fonctionnement a baissé de 5,76% (-37 157 €) entre 2018 et 2019 pour atteindre 607 771 €. Néanmoins, la ligne budgétaire dédiée au personnel devra être reconsidérée, eu égard à la charge de travail sans cesse en augmentation. Elle nécessitera

à court terme de renforcer l'équipe en place par la création d'un poste administratif supplémentaire en 2020.

Dominique Nicco



Listes électorales : ” du nouveau !

L'élaboration des listes électorales a fait l'objet d'une réforme majeure en 2019, d'une part pour fiabiliser les listes électorales, d'autre part pour pouvoir s'inscrire au plus près du scrutin. Cette réforme a mis fin aux doubles inscriptions sur les listes électorales, pour les expatriés ou encore, après des déménagements successifs. Mais attention, elle peut avoir généré une radiation par erreur. Aussi, si vous avez été expatrié (même si cette époque est lointaine) ou si vous n'avez pas reçu de carte électorale en mai 2019 pour les élections européennes, nous vous conseillons fortement de vérifier si votre inscription sur la liste électorale de votre commune est toujours valide.



Elections municipales 2020

L'inscription est désormais possible jusqu'à 6 semaines du scrutin. Pour les municipales 2020 les 15 et 22 mars prochains, il sera possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 7 février 2020. Désormais, il n'est plus obligatoire de s'inscrire avant le 31 décembre de l'année précédant le scrutin.

Départs ” Pierre Béheray



Après deux mandats d'adjoint chargé des travaux, Pierre nous a quittés en octobre dernier pour rejoindre sa famille dans le Gard. Il s'est investi dans d'importants projets et réalisations de voirie et travaux divers, toujours très méticuleusement suivis. Sa présence dès 2014, au sein de la commission technique du SIARNC nous permet

Pour les jeunes

Normalement, les jeunes qui ont 18 ans sont inscrits automatiquement sur les listes électorales dès lors qu'ils se sont faits recenser auprès de leur mairie à l'âge de 16 ans. Néanmoins, nous leur conseillons de vérifier en mairie que c'est bien le cas, car nous avons constaté quelques oublis à ce sujet.

Vous pouvez vérifier :

- Soit sur Internet : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51788>
- Soit auprès de votre mairie

En cas d'absence de la liste électorale de votre commune, il conviendra de formuler une demande d'inscription dès que possible et au plus tard le vendredi 7 février 2020, date limite d'inscription pour pouvoir voter pour les élections municipales de mars 2020.

L'inscription peut s'effectuer :

- Par Internet, sur le site service-public.fr
 - Demande d'inscription sur les listes électorales.
- En vous adressant directement à votre mairie, sur-place ou par courrier.

aujourd'hui de croire sérieusement en l'installation prochaine du tout à l'égout en centre bourg (printemps 2020). Qu'il soit ici sincèrement remercié pour son implication au sein du Conseil municipal. Je n'oublie pas, comme vous toutes et tous (Parents d'élèves), son épouse Josiane qui pendant 10 années a encadré avec dynamisme les enfants de l'école, que ce soit à la cantine ou pour les activités quotidiennes. Nous leur souhaitons de passer encore de nombreux jours heureux au soleil de Provence.

Dominique Nicco

La joie de lire !

À l'attention des nouveaux habitants, nous sommes heureux de vous présenter notre bibliothèque associative La joie de lire. Située au premier étage de la mairie, elle vous accueille chaque mercredi de 9h30 à 12h et de 14h30 à 17h30.

Chaque année, le nombre d'adhérents ne cesse de croître. Ainsi, en 2019, une dizaine de nouvelles familles se sont inscrites, soit une quinzaine de nouveaux lecteurs. La médiathèque en quelques chiffres : Elle compte aujourd'hui 57 adhérents actifs. Lorsque le réseau de bibliothèques local Au fil des pages 78 a été créé en 2010, La joie de lire a fait partie des premiers adhérents, ce qui permet aux lecteurs un accès privilégié vers toutes les bibliothèques du secteur. En 2019, La joie de lire a ainsi enregistré plus de 2 600 transactions. 156 livres ont été

achetés. 1 335 documents ont voyagé par la navette du mercredi. Nous avons dans la bibliothèque environ 4 150 ouvrages en fond propre et plus de 107 750 sur tout le réseau.

130 DVD sont disponibles à Bazoches pour une cotisation de 15 € par an. Continuez à venir nombreux, nous serons heureux de vous accueillir dans votre bibliothèque qui ne peut vivre sans vous !

Le prix des lecteurs

Lisez... votez ! Une sélection de 6 livres adultes et 6 livres ou albums enfants, par tranches d'âge. Pour connaître les modalités de participation, vous pouvez vous adresser à l'une ou l'autre des bibliothèques du réseau.

Denise Poelaert



Nouveautés

Depuis octobre, le réseau Au fil des pages s'est abonné à la plateforme « Europresse ». Vous pouvez vous y abonner pour un montant annuel de 15 €. Vous pourrez consulter des quotidiens, hebdomadaires et mensuels, la presse régionale et internationale. Pour plus de renseignements, vous pouvez vous informer auprès de votre bibliothécaire ou aller sur le site :

www.aufildespages78.fr



Nouvelles de Mai et Au fil des mots

Petits et grands, si vous vous sentez une âme d'écrivain, nous vous invitons à participer au concours d'écriture qui a lieu chaque année. Pour 2020, il est encore temps, la fin des envois est le samedi 7 février.

Départs Marie-Carmen Famery-Rozée

Après neuf années de bons et loyaux services à l'accueil de l'école, à la cantine et à la garderie, Marie-Carmen n'a pas souhaité renouveler son contrat à la rentrée de septembre.

Nous la remercions sincèrement pour sa présence ponctuelle et sa gentillesse auprès des enfants en lui souhaitant aussi une bonne retraite.

Dominique Nicco



Parkings aux abords des gares



Depuis des années, une tarification a été instaurée sur les parkings des gares dans les départements limitrophes du 78. Par conséquent, des véhicules des communes extérieures à la CCCY (Communauté de Communes Cœur d'Yvelines) stationnaient sur les parkings de l'intercommunalité, afin de bénéficier de la gratuité appliquée sur notre territoire. Il en résultait une saturation totale et un stationnement sauvage abondant aux abords de nos gares. L'accès aux parcs de nos trois gares est désormais soumis à tarification. Pour les gares de Villiers-Neauphle et Garancières-La-Queue-Lez-Yvelines, la SNCF est propriétaire foncier de ces parkings et applique un tarif de 20 € avec l'abonnement Mensuel Navigo, de 30 € sans pass NAVIGO, ou encore un forfait à la journée de 5 €. Pour le parking de 116 places proche du lycée Viollet-le-Duc, la tarification différenciée initialement prévue, a été abandonnée après concertation avec la commune de Villiers-Saint-Frédéric par souci de

cohérence avec la tarification unique de 20 € prévue sur le parking de la gare. Pour la gare de Montfort-Méré, le foncier aux abords immédiats appartient à la commune de Méré et à la CCCY. L'abonnement pour les habitants de la communauté de communes est de 17 € sans obligation de pass Navigo et de 34 € pour les véhicules extérieurs. Le nombre de places disponibles a été porté à 518 places contre 374 initialement.

Laisser l'accès gratuit aux parcs de stationnement aurait aggravé l'afflux des véhicules des secteurs où les parkings sont payants. Cependant, l'offre de transport collectif de nos petites communes vers les gares, est très insuffisante depuis trop longtemps. Les usagers doivent nécessairement prendre leur voiture pour aller à la gare et vivent comme une double peine de devoir payer ces stationnements. Ile-de-France Mobilités est continuellement informé de ce problème sans amorce de solutions à ce jour.

Denise Poelaert

Stationnement sur la voie publique dans notre village

Toute voie publique, malgré son nom, n'est nullement le lieu approprié pour y garer son véhicule en permanence, en particulier les carrefours, virages ou voies étroites fréquentes dans notre village.

À quelques exceptions près, chaque propriétaire à Bazoches, a la possibilité de stationner ses véhicules sur son terrain ; le PLU aujourd'hui, comme notre ancien POS hier, imposent d'ailleurs à chaque nouvelle construction, la réalisation de places hors de la voie publique.

Merci à chacun de contribuer à la libre circulation de tous les usagers de nos voies et chemins et à la sécurité de tous...



Apprendre les langues gratuitement

La région Ile-de-France lance QIOZ, une plateforme d'apprentissage des langues gratuite pour les Franciliens de plus de 15 ans. Les Français maîtrisent mal les langues étrangères, mais ce n'est pas une fatalité. Pour y remédier, la Région a conçu cet outil numérique d'apprentissage accessible à tous. Depuis le 19 avril 2019, ce site gratuit offre un apprentissage innovant et sans contrainte, essentiellement à base de contenus vidéo. Débutants ou confirmés, les utilisateurs accèdent gratuitement à QIOZ dès lors qu'ils sont en Ile-de-France au moment de leur inscription. Aucun niveau n'est requis. 4 langues sont proposées : Allemand, Anglais, Espagnol, Français. Après une phase d'évaluation de son niveau, l'utilisateur choisit les

vidéos correspondant à ses objectifs et centres d'intérêt. En fonction de sa progression, il a la possibilité de passer un examen blanc pour attester de son niveau et s'entraîner aux certifications officielles. La plateforme propose de passer en français langue étrangère (FLE) l'examen blanc du test de connaissance du Français (TCF), en allemand et en espagnol celui du BRIGHT, en anglais ceux du BULATS, du BRIGHT et du TOEIC. Téléchargez l'application QIOZ disponible sur App Store, Google Play, également disponible sur QIOZ.fr.

Voir tous les renseignements sur :

www.iledefrance.fr



Vivre à son domicile plus longtemps en toute sécurité

Vous vivez seul et vous souhaitez rester chez vous le plus longtemps possible en toute sécurité ? Vous êtes inquiet pour l'un de vos proches qui vit seul ? Vous souhaitez avoir l'assurance qu'il a la possibilité d'appeler à tout moment pour de l'aide ou simplement pour parler ? De jour comme de nuit, une simple pression sur l'émetteur permet d'être en contact instantané avec une personne. Nul besoin de changer vos habitudes, l'émetteur est discret et simple à utiliser. Il peut être porté autour du cou, au poignet ou à la ceinture, avec une portée suffisante pour déclencher un appel où que vous soyez chez vous, même sous la douche. En décembre 2015, la commune de Bazoches a signé un contrat de téléassistance avec la société Vitaris afin que ses habitants puissent en bénéficier si nécessaire. Le Département finance les actions d'informations et l'intervention d'un psychologue si besoin, la commune prend en charge la location du transmetteur de téléassistance.

Pour bénéficier de ce service, voici les critères

Articles rédigés par Denise Poelaert



d'éligibilité :

- personnes âgées de 60 ans et plus
- personnes handicapées ayant un taux d'invalidité de 80%
- adultes déficients respiratoires et/ou moteurs
- personnes sortant d'un séjour hospitalier (à titre dérogatoire, sur justificatif médical),

La mairie est à votre disposition pour tous renseignements et vous accompagnera pour remplir la fiche de demande de raccordement au dispositif de téléassistance. Si vous ne pouvez pas vous déplacer en mairie, quelqu'un viendra à domicile sur rendez-vous. Surtout n'hésitez plus, votre sécurité et votre bien-être nous tiennent à cœur.

Une vie menée
tambour battant

Clément Renault a grandi à Bazoches. Parti en mission au bout du monde il y a quelque temps, il est revenu vivre tout près de chez nous à Beynes. Entre sa famille et ses amis, Clément repasse souvent par Bazoches. Nous en avons profité pour retracer sa trajectoire pas tout à fait ordinaire.

A 14 ans déjà, passionné de sports aquatiques, Clément est entraîneur-stagiaire de waterpolo au club de natation de Maurepas, entraîneur départemental lors de stages ponctuels. Il a des élèves de tous âges, certains sont les parents de ses copains. « J'aime beaucoup le contact avec les gens et j'ai toujours eu envie de partager ma passion, mon expérience et mon savoir » explique-t-il en toute simplicité. A 16 ans, il s'inscrit pour une préparation militaire de découverte d'une semaine au 27^e bataillon des chasseurs alpins d'Annecy. A 18 ans, il obtient son brevet fédéral d'entraîneur niveau 1, pour enseigner la natation aux enfants. Désormais, il est officiellement entraîneur du club de Maurepas : natation de loisirs pour les adultes, entraînement des triathlètes et de l'équipe de waterpolo des plus de 21 ans. Il donne même des cours pour les aquaphobiques. « Sans formation, je me suis lancé, mettre les gens en confiance, descendre dans l'eau avec eux, j'ai trouvé cela passionnant... ».

Parallèlement, il est lycéen à Villiers et obtient son bac ES en 2013. Mais Clément est pressé de rejoindre la gendarmerie, son rêve depuis tout petit. En octobre 2014, il peut enfin passer le concours. Ils sont 18 000 à postuler et seulement 1 000 à être reçus. « J'aime l'idée de protéger les gens, me sentir utile, avoir un métier qui bouge, et ne surtout pas rester derrière un bureau ». Après 9 mois d'école en gendarmerie à Montluçon, Clément est muté à l'escadron de Rosny-sous-Bois pour 2 ans 1/2. Gendarme mobile, il est souvent envoyé pour le maintien de l'ordre sur la capitale. Peut-être l'avez-vous croisé sur la fan zone de la Tour Eiffel lors de l'Euro 2016 ou chargé de la sécurité dans un aéroport...

En 2017, Clément est missionné en Guyane pour lutter contre l'orpaillage illégal. Il suit une formation sur la forêt amazonienne : s'orienter, monter un campement, se déplacer dans

la mangrove, piloter une pirogue, appréhender les dangers en terre amazonienne. Durant 3 mois, il sera chargé de la surveillance sur le Maroni, la saisie du matériel et des marchandises illégales. Leur campement sera attaqué en représailles par des passeurs en colère. Il profite de l'occasion pour voir un lancement d'Ariane à Kourou, souvenir inoubliable. Mais son véritable objectif est d'être gendarme motocycliste. De retour en France, il réussit les tests de sélection et part en formation à Fontainebleau. Le rythme est intense, en 3 mois Clément perd 12 kg. Il sera muté à Beynes et depuis, il sillonne sur sa moto la Nationale 12 et ses axes secondaires, appelé ici ou là sur un lieu d'accident par le Samu ou les pompiers. Pour sécuriser, analyser le conducteur d'un véhicule, escorter les blessés vers un hôpital. Clément était sur-place lors du dernier accident grave sur Bazoches au-dessus du Cheval-Mort. « Forcément, il y a des situations éprouvantes mais c'est aussi pour ça que nous sommes là » conclut Clément. « Parfois on sauve des vies en permettant à un blessé d'arriver plus vite à l'hôpital ».

Sophie Molin



La Fabrik,
étonnante entreprise locale

Il se passe sur notre petite commune des choses que vous ne soupçonnez pas... Sans doute avez-vous aperçu depuis la route des Mesnuls ces grands hangars du côté de l'Aunay-Bertin sis sur notre commune. Pour la petite histoire, ils auraient été érigés par les créateurs de GL events, leader mondial de l'événementiel il y a une soixantaine d'années. Aujourd'hui, on y trouve notamment La Fabrik, dont la vocation est de créer des objets pas ordinaires. L'entreprise s'est installée ici il y a 5 ans, un peu par hasard. « J'habite Maintenon et mon associé Vincent Nevot à Versailles » raconte le directeur Simon Bézine. « Nous avons tiré un trait sur une carte, ces entrepôts à Bazoches étaient juste au milieu, c'était parfait ». Contrairement à ce qu'il craignait, les clients aiment beaucoup venir jusqu'ici, et bien souvent, ils n'ont plus envie de repartir. « En pleine campagne, ce lieu nous correspond bien plus qu'une zone industrielle lambda » ajoute le chef d'entreprise. « Nous sommes une entreprise atypique dans un lieu atypique ». La Fabrik est un immense atelier de décor sur-mesure pour les grands magasins, les parcs de loisirs, les agences d'événementiels et le monde du spectacle. S'y mélangent des corps de métiers divers et variés, menuisiers,

serruriers, sculpteurs, peintres, machinistes... Soit au total, 20 personnes et jusqu'à 30 en période d'effervescence. Il y a eu par exemple, Astérix trônant sur les voitures du Tour de France, mais aussi Obélix (et Idéfix !), Panoramix et Falbala. Ces figurines grandeur nature ont désormais rejoint le Parc Astérix, tout comme bientôt Adrenaline, la fille de Vercingétorix, qui fera les honneurs de la sortie presse du nouvel album des éditions Albert René. La Fabrik a également à son actif un nœud géant reliant tous les escalators du Bon Marché à Paris, un full pipe de skate-board suspendu, en miroir intégral, pour l'exposition Los Angeles du Bon Marché. Sans oublier un lion titanesque pour Peugeot, un grand bassin pour le Palais de Tokyo, des grands épisodes de l'Histoire pour le Puy-du-Fou et le décor féerique du festival Tomorrowland d'Ibiza.

Courez voir sur le site de la Fabrik, vous allez être surpris :

www.atelier-lafabrik.fr



Rehago tisse sa toile

A deux pas de La Fabrik, Eric Suillerot originaire de Mareil et habitant de Bazoches, a implanté son entreprise Rehago en 2016. Celle-ci réalise des réseaux sous dallage, canalisations pour l'eau potable, l'assainissement et les courants électriques, bassins de rétention, des ouvrages de voirie, etc. Parallèlement, Eric a créé Revoop, bureau d'études pour le groupe et pour d'autres maîtrises d'ouvrage. Enfin, 2019 a vu la naissance de Revert, entreprise d'espaces verts. Pas moins de 33 personnes travaillent sur le site, une cinquantaine avec les intérimaires inclus. Eric qui a commencé ses classes à l'école maternelle de Mareil, est ravi de cette implantation sur la commune de Bazoches, permettant à des habitants des Mesnuls, de Mareil, de Beynes de travailler près de chez eux. Après avoir fait évaluer le bilan carbone de l'entreprise, il lui tient à cœur de minimiser au maximum l'impact carbone à travers le choix des matériaux, les modes opératoires, l'optimisation des projets, le tri et la réduction des déchets. Sans oublier un projet de panneaux solaires également à l'étude !

Pour en savoir plus :

rehago.fr / revoop.fr / re-vert.fr



Articles rédigés par Sophie Molin

Halloween édition 2019

C'est avec plaisir que nous avons accueilli cette année une vingtaine d'enfants à notre soirée Halloween, suivie d'un moment agréable avec les familles, autour d'un vin chaud, d'un chocolat chaud et quelques gourmandises. Et un grand MERCI à tous les habitants qui ont ouvert leurs portes aux petits monstres en quête de bonbons. En espérant vous voir aussi nombreux l'année prochaine...

Denise Allély



Chasse aux œufs à la mairie

Cette année encore, la chasse aux œufs fut fructueuse pour les enfants. Nous remercions les familles pour ce moment passé en leur compagnie dans une ambiance conviviale et chaleureuse autour d'un apéritif, qui a clôturé cette matinée de rencontre. Nous vous donnons rendez-vous et vous attendons nombreux pour les cloches du 13 avril 2020.

Denise Allély



Voyage au centre...
... de tri !

L'histoire du tri remonte à 1994 lorsque Dominique Voynet a engagé le processus du tri sélectif. Aujourd'hui, on trie ses déchets du mieux qu'on peut, les camions passent chaque semaine pour relever nos poubelles vertes et nos poubelles jaunes. Mais que se passe-t-il ensuite ? Nous sommes partis à la découverte de cette grande aventure qui se passe à quelques pas de chez vous, au centre de traitement des déchets de Thiverval-Grignon.

Le ciel est couvert, les averses se succèdent, un temps rêvé pour aller visiter le centre de tri... Peut-être ne le saviez-vous pas, c'est le SIDOMPE, notre Syndicat Intercommunal pour la Destruction des Ordures Ménagères et la Production d'Énergie, qui est propriétaire des deux sites de traitement, d'un côté l'incinération des ordures ménagères, de l'autre le centre de tri, ce que nous allons visiter aujourd'hui.

Le site de Thiverval prend en charge les déchets de 463 000 habitants, soit 116 villes et communes.

Sous la houlette de Jean-Hugues, en route pour ce voyage-découverte tandis que nous pénétrons dans l'ancre du monstre trieur... Un hangar immense, des montagnes d'emballages en tous genres, des escaliers et des coursives qui courent de ci de là, offrant une vue d'ensemble sur le circuit de tri.

Papiers volants identifiés

Justement, un camion arrivant de collecte vient se placer à l'entrée, en position pour décharger sa cargaison dans un envol d'emballages tous confondus. La marchandise rentre dans le circuit par la trémie d'alimentation. L'une des premières étapes est le trommel, un gros cylindre tournant percé de trous qui tamise les déchets par tailles. Tout ce qui est trop petit (bouchons, capsules, etc) ne dépassera pas cette étape et sera rejeté.

Le voyage continue à bord d'une trémie inclinée ascendante qui passe sous un crible balistique. Les ventilateurs soufflent les corps plats vers le haut (papiers et cartons principalement) qui vont poursuivre leur odyssée vers le tri optique des corps plats. La grille inclinée vibre et fait rebondir les corps creux (canettes, boîtes, etc) vers le bas, qui de leur côté, s'achemineront vers le

séparateur magnétique.

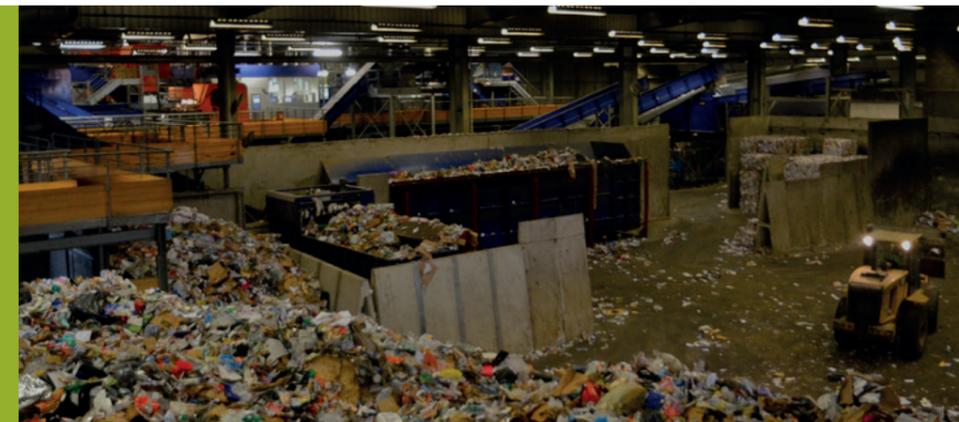
Un tri optique des corps plats (scanner pour identifier les couleurs et capteur infrarouge pour détecter les matières) sépare cartons et papiers en apesanteur grâce à un jet d'air comprimé. De leur côté, les corps creux sont dirigés vers un séparateur magnétique ou aimant qui dissocie des objets en aluminium, canettes et boîtes de conserve, et de les séparer par courants de Foucault. En effet, canettes et boîtes de conserve peuvent être en acier ou en alu.

Néanmoins, les machines ne sont pas infailibles, et les corps plats passent par un tri manuel effectué par des employés. Une autre équipe remédie aux erreurs de tri des corps creux pour chasser les intrus. Une personne se charge de séparer les bouteilles en deux groupes : PET clair et PET foncé. Celles-ci sont alors dirigées vers la presse qui va conditionner chaque matériau en grosses balles ou cubes compacts, eux-mêmes stockés avant de partir en camion vers l'usine de recyclage correspondante. En bout de chaîne, des trieurs sont là pour effectuer du sur-tri. C'est à eux que revient en dernier ressort la mise à l'écart des mauvais tris.

Tandis que l'on circule de passerelle en passerelle, on domine la situation et on surplombe des montagnes de balles de divers matériaux :



Les déchets ménagers sont dirigés vers l'usine d'incinération de Thiverval, qui produit de l'énergie thermique et électrique. Mais ceci est une autre histoire. Patience, à partir de janvier 2020, la visite du centre de valorisation des ordures ménagères et de l'incinérateur sera ouverte au public. Rendez-vous l'an prochain, pour la visite du 2^{ème} site de traitement de Thiverval !



bouteilles plastiques, canettes, boîtes de conserve, papiers, cartons... Tout cela partira en dizaines de balles à bord des camions en route vers les divers sites de recyclage, Limay pour le PET clair, quelque part dans l'Aisne pour le verre, dans les Vosges pour le papier... Soit au total, 20 000 tonnes de déchets triés pour être recyclés chaque année. Voici l'occasion de rappeler l'importance du tri. Ne serait-ce que par respect pour les personnes chargées de repérer les mauvais tris. A chacun de faire un effort pour ne plus se tromper ! D'autant que en triant correctement

ses papiers et cartons, on réduira la consommation de bois pour refaire du papier, et en diminuant la quantité de papier non recyclé, on limite la pollution de la planète. Vous avez peut-être l'impression que l'on se répète. Mais les chiffres sont là pour montrer que ce n'est pas gagné. En 2017, le Sidompe a comptabilisé 21% d'erreurs, en 2018 23% et en 2019, cela dépassera sans doute 23%. Autant dire que nous avons encore des progrès à faire...

Sophie Molin

¹ PET pour Polyéthylène Terephthalate

Le Musée des Erreurs

Petit retour sur les erreurs à ne pas faire ! Au risque de se répéter, le plastique se partage en 3 groupes : les bouteilles, les cubi et bidons d'eau, et les flacons. Exit les tubes de dentifrice, les pots de yaourt et autres barquettes. « On est pollué par l'idée que tous les plastiques se recyclent » résume Jean-Hugues. Le métal rassemble boîtes de conserve, canettes, aérosols et barquettes en alu. Tous les papiers, enveloppes comprises, en vrac au milieu du reste, sont les bienvenus. Ne surtout pas les froisser ou les déchirer.

A proscrire : les boîtes plastiques, les bouchons seuls et autres tout petits objets, les couches (encore trop fréquentes !!), les pots de fleurs, les sacs plastiques même recyclés, les papiers salis. Les vieilles vidéo-cassettes (hé oui !) sont une plaie et font beaucoup de dégâts sur la chaîne de tri.

Une règle : en matière de tri, pas de zèle, le mieux est l'ennemi du bien. Par exemple, compacter des emballages ensemble, est une fausse bonne idée. Les robots y perdent complètement leurs repères (pas de papier dans des boîtes en carton, pas de canettes dans une boîte de conserve, etc etc).

On l'a déjà dit et redit : en cas de doute, toujours s'orienter vers la poubelle verte, c'est beaucoup mieux pour tout le monde.



Formations *au jardin*



Depuis 2 ans, le PNR propose des formations gratuites autour du jardin et de la nature. Au programme, une multitude de sujets : les recettes pour le jardin (purins, décoctions, infusions) ; les prairies fleuries ; la taille des fruitiers ; les plantes sauvages comestibles ; de l'utilité des vers de terre ; les pollinisateurs ; les oiseaux des jardins. Ce programme se déroule sur toute l'année, le vendredi ou le week-end. Des ateliers menés par des naturalistes ou des botanistes du Parc. Ces ateliers sont répartis géographiquement sur le territoire du Parc. Si un thème vous intéresse, faites vite, les ateliers se remplissent très rapidement.

Pour voir les prochaines formations :

www.parc-naturel-chevreuse.fr

Rubrique Je jardine avec la nature

Un projet artistique *avec nos Maisons d'Illustres*



Le Parc Naturel de la Vallée de Chevreuse et sa mission Patrimoine et culture vient de lancer un projet de résidence artistique participative sur notre territoire tout au long de l'année 2020. Pour ce projet « Se mettre au Vert », le Parc a choisi 8 lieux d'exception dont la maison Jean Monnet et la maison Carré.

Ont également été sélectionnés les lieux suivants : la Maison Triolet-Aragon à Sonchamp, la Maison-Musée Devos et le Musée de la Fondation Coubertin à Saint-Rémy-lès-Chevreuse, le Centre d'art de La Chapelle de Clairefontaine et le Lieu, un espace de résidences et de création à Gambais. Ces demeures d'exception ont été choisies tant pour leurs qualités architecturales

que pour leurs hôtes célèbres. Maisons d'illustres ou espaces de création dans des lieux patrimoniaux réinvestis, qui permettront aux visiteurs de plonger dans des espaces de vie, d'inspiration et de création.

Trois artistes vous invitent à mettre vos sens en éveil en explorant avec vous ces lieux d'exception : Christine Coutris auteur, Gwennaëlle Rouleau artiste sonore et Pedro Marzorati plasticien. De janvier à juin 2020, des rencontres et ateliers artistiques seront proposés gratuitement sur chacun des lieux : ateliers d'écriture, de construction, d'écoute et de travail du son, qui contribueront à l'élaboration de parcours sensibles et d'installations sur sites à l'automne 2020.

Pour en savoir plus :

www.parc-naturel-chevreuse.fr
s.dransart@parc-naturel-chevreuse.fr

Articles rédigés par Sophie Molin

Une Réserve naturelle *nationale en projet*



Les étangs et rigoles du Roi Soleil, le nom à lui seul nous transporte dans le temps. Un réseau qui fut conçu pour alimenter en eau les bassins et fontaines de Versailles, pour le divertissement de Louis XIV et de sa cour, grands amateurs de jeux d'eau.

On peut d'ores et déjà partir à la découverte de la future Réserve naturelle en partant randonner le long de l'itinéraire « Les rigoles du roi Soleil ». Au départ du Perray, une balade de 13 km le long de la Rivière royale, un ouvrage hydraulique unique que l'on doit à Louis XV et Colbert. On se laisse guider au fil de l'aqueduc jusqu'à l'étang de la Tour et l'on chemine à travers les bois jusqu'à Rambouillet. Entre 1675 et 1685, l'abbé Picard mit en place un vaste réseau d'étangs artificiels, de rigoles et d'aqueducs assurant la collecte des eaux de pluies et le drainage des plateaux situés à l'ouest et au sud-ouest de Versailles. En 1984, fut créé le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion des étangs et rigoles pour gérer ce réseau hydraulique. Géré par le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion des étangs et rigoles depuis 1984, ce réseau hydraulique fait donc l'objet d'un projet de Réserve naturelle

nationale. Une enquête publique s'est conclue le 28 novembre, sur huit communes proches dont se trouvent sur le périmètre de la future réserve : Auffargis, Les Bréviaires, Le Perray et Vieille-Eglise. Cette reconnaissance permettra au site d'être protégé, avec la sanctuarisation du site pour les oiseaux.

Une réserve naturelle implique la préservation de la diversité biologique et la protection de toute intervention artificielle susceptible de dégrader le site, tout en favorisant les usages locaux dans une logique de développement durable. La première en France a été classée en 1961 et à ce jour, on en compte 167 dans tout l'Hexagone.

Nouveau : Un cadastre solaire *pour les habitants du PNR*

Le PNR de Chevreuse a voulu permettre aux habitants du territoire de réfléchir à un projet solaire en ayant tous les éléments en main grâce à une information fiable et indépendante. Il a ainsi mis en ligne un cadastre solaire pour les habitants du Parc.

En quelques clics, vous pouvez découvrir si votre maison est « solairement compatible ». Et vous pouvez estimer gratuitement le potentiel solaire de votre toiture, le montant des investissements et des économies.

D'autre part, cette plateforme web donne accès à des comparatifs entre différentes

solutions. Elle permet d'une part de bénéficier d'un accompagnement gratuit par des experts en énergie solaire jusqu'à 1 an après l'installation ; et d'autre part, de connaître des installateurs de la région, labellisés « RGE », retenus pour la qualité de leur expérience ainsi que leurs prix compétitifs.

RDV sur :

parc-naturel-chevreuse.insunwetrust.solar

Articles rédigés par Sophie Molin

« Se Mettre au Vert »

à la Maison Jean Monnet



© Maison J. Monnet-Parlement européen

Depuis des décennies, un grand nombre d'artistes, intellectuels, écrivains, journalistes ou politiciens, appréciant le calme et la beauté de notre territoire, ont choisi de quitter la ville pour se retirer au sein de cet écrin de nature. Jean Monnet, en particulier, qui s'installa dans sa maison d'Houjarray dès 1945, a durant toute sa vie recherché les espaces naturels, qu'il percevait comme lieux privilégiés de réflexion. Ainsi, il commençait toutes ses journées par une longue marche dans les bois et champs environnant son logis au toit de chaume (cf. encart ci-contre).

Cette caractéristique de notre région, terre d'élection de nombreuses personnalités, a donc logiquement suscité l'intérêt des responsables du Parc Naturel Régional (PNR) et de la DRAC d'Île-de-France, pour lancer fin 2019 le projet de résidence artistique participative intitulé « Se Mettre au Vert », qui se déroulera

tout au long de l'année 2020 dans huit sites remarquables, dont font partie les maisons Jean Monnet et Louis Carré de Bazoches.

Visant à relier et faire découvrir à ses habitants les nombreux lieux culturels actifs dans le PNR, ce projet, piloté par un collectif de trois artistes, proposera sur chacun des lieux sélectionnés, une série de rencontres et d'ateliers artistiques (écriture, musique/son, construction) gratuits et ouverts à tous. Moments récréatifs, de rencontre et de partage, cela sera l'occasion avant tout de créer ou de renforcer les liens humains sur le territoire.

L'équipe de la Maison Jean Monnet, désormais entièrement administrée par le Parlement européen, est heureuse d'inviter les habitants ainsi que les associations culturelles de Bazoches et des communes limitrophes à participer à cette initiative artistique et citoyenne. Le calendrier des journées et ateliers sera publié au cours des prochaines semaines. Ce projet est pour vous, nous vous attendons nombreux !

Pour tout renseignement :
debora.righetti@ep.europa.eu
 ou 01 34 86 12 43.

Philippe Leguen
 Coordinateur Adjoint
 de la Maison Jean Monnet



« Ce n'est qu'après-guerre [...] qu'il acheta une propriété à Houjarray, commune de Bazoches. Une maison commune, coiffée de chaume et rehaussée de lierre, dont les sols de terre battue étaient recouverts de briques à l'ancienne. Une maison prise dans les vallonnements de l'Île-de-France, non loin des premiers contreforts de la forêt de Rambouillet. Jean Monnet avait pris l'habitude de vivre à la campagne. Il n'était pas question pour lui de changer. À l'âge de vingt ans, il avait découvert, dans les Rocheuses, le plaisir et la nécessité de la

marche à pied pour libérer son esprit des soucis médiocres, puis se concentrer sur une idée. Un art de vivre. C'est donc par une marche rituelle, gros godillots cloutés aux pieds, canne à la main et chapeau de pluie sur la tête, qu'il commençait chaque journée, avant de rejoindre son travail à Paris : rien de moins que d'organiser le plan, cette « ardente obligation » et d'œuvrer inlassablement pour l'Europe ».

Extrait de l'article « Le centenaire de la naissance du « Père de l'Europe », Le Monde, 8/11/1988.

Maison

Louis Carré

Chères habitantes, chers habitants de Bazoches,

L'année 2019 a été marquée par la célébration des 60 ans de la maison Louis Carré. En effet, c'est pendant l'été 1959 que Olga et Louis Carré se sont installés dans leur nouvelle maison dans le hameau de Houjarray. Leur ami Jean Monnet leur a conseillé d'acheter les terrains situés en face de sa propriété. Louis Carré a fait appel à l'architecte finlandais Alvar Aalto pour réaliser sa villa, dessinée pour répondre aux souhaits et au mode de vie du couple.

L'Association Alvar Aalto en France a organisé la célébration de cet anniversaire le 28 septembre dernier, avec divers événements. Un séminaire autour de l'héritage d'Alvar Aalto a eu lieu dans l'auditorium de la maison Jean Monnet, avec la participation d'architectes et de designers internationaux tels que Odile Decq, Antti Nousjoki et Ronan Bouroullec. La réception du soir s'est articulée autour du vernissage de l'exposition Lighthouse par les deux jeunes artistes finlandaises Eeva-Riitta Eerola et Jenni Toikka, la performance-dessin de l'architecte Jarmo Suominen, le concert de la chanteuse de jazz Selma Savolainen et du contrebassiste Etienne Renard, et enfin la projection de l'œuvre de lumière Errance verticale de Nathalie Junod Ponsard, créée spécialement pour cette occasion.

En 2020, trois expositions sont prévues, parmi d'autres événements. La maison Louis Carré a notamment le plaisir de participer au projet Se mettre au vert, initié par le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse, et mené par les artistes Christine Coutris, Gwenaëlle Roulleau et Pedro Marzorati.

N'hésitez pas à consulter notre site internet, maisonlouiscarre.fr, et la page Facebook, Maison Louis Carré by Alvar Aalto, pour être informés des horaires d'ouverture et du programme.

En attendant le plaisir de vous accueillir à nouveau à partir du 1^{er} mars, le Conseil d'administration de l'Association Alvar Aalto en France et toute l'équipe de la maison Louis Carré se joint à moi pour vous souhaiter une très belle et heureuse année 2020.

Asdis Olafsdottir



© Guillaume Thomas



© Lucie Jean

Du nouveau à la fondation

Brigitte Bardot



La Fondation Brigitte Bardot est désormais ouverte tous les samedis pour proposer ses chats à l'adoption. L'occasion de découvrir ce site qui a été l'objet de nombreux travaux de réaménagement pour accueillir au mieux ses protégés.

En 1960, Brigitte Bardot cherche une maison de campagne, « de vraie campagne » pour y passer le temps libre que lui laissent ses tournages de films. Un jour, elle a le coup de foudre pour cette vieille chaumière du côté

de Houjarray « au milieu de nulle part dans un environnement sauvage, entourée de champs à perte de vue ». Elle réaménage cette ancienne ferme sans eau ni électricité.

L'actrice se souvient de la petite épicerie « où l'on pouvait manger une salade sur des petites tables à nappes vichy rouges et blanches, directement posées sur la petite route où personne ne passait ». Elle se rappelle aussi « La Campagne », une jolie auberge où elle aimait prendre ses repas lorsqu'elle n'avait pas envie de cuisiner, un endroit « rustique, familial et sans chichis ».

A l'époque, elle ne peut plus se passer de cette maison qu'elle appelle « Ma Bazoches ». Elle y va pour se « détendre, à la sauvage, loin de la foule déchaînée ». Et c'est là qu'elle recueille ses premiers animaux, chiens, chats, moutons, ânes, chèvres, et Duchesse, une jument sauvée de l'abattoir.

« L'hiver je me promenais dans la boue au milieu des grands champs avec mon âne Cornichon et ma dizaine de chiens. On ne rencontrait âme qui vive, c'était merveilleux ». Mais les temps ont changé, le village aussi, l'actrice y est venue de moins en moins et

Pour s'informer :

Fondation Brigitte-Bardot

28 Rue Vineuse
75116 Paris
01 45 05 14 60

www.fondationbrigittebardot.fr

en 2006, elle a fait don de sa propriété à la Fondation qui porte son nom. Elle aime à dire qu'il reste encore un peu d'elle-même dans notre petit cimetière où reposent des gens qui ont compté pour elle et qu'elle continue d'aider en prenant soin de leur tombe.

Certains d'entre vous ont eu la chance de pouvoir visiter le site lors d'un événement Portes ouvertes le 5 octobre dernier, suite à de nombreux travaux de réaménagement pour le plus grand confort des animaux. L'occasion de découvrir par exemple, plusieurs chatteries, la maison de gardien devenue infirmerie pour chats, un poulailler, une volière, des bergeries et une infirmerie ovins, des abris pour les cochons, les lapins...

Si le site est principalement dédié aux chats, on y trouve également un âne, des chèvres, des moutons, quelques vieux chiens malades dorlotés, des poules et des canards. Et même parfois des hôtes imprévus sauvés in extremis, comme ce troupeau de cochons noirs vietnamiens, voués à disparaître car soupçonnés à tort de porter la grippe porcine.

La fondation est ouverte tous les samedis de 9h à 17h, et propose ses chats à l'adoption.

Avis aux intéressés, si vous voulez devenir bénévole pour la fondation c'est facile, rendez-vous sur le site Internet et remplissez un formulaire de candidature.

Sophie Molin



Un Pont vers la Louisiane

6^{ème} Festival du 29 au 31 mai prochain

Dans le cadre du Festival de Musique Cajun et Zydeco de Jouars-Pontchartrain, cet événement consacré à la Louisiane et son histoire singulière fêtera sa 6^{ème} édition du 29 au 31 mai prochain. Musique exotique des Cajuns et Créoles, des bayous ou des marais, des « honky tonks », des Fais-dodo, de Lafayette ou de « Nola », venez goûter la chaude ambiance subtropicale de la Louisiane de cette région où des familles parlent encore un langage cajun savoureux, où beaucoup d'enfants suivent des cours en français dans des classes « d'immersion », pour préserver l'« héritage » francophone du pays de leurs ancêtres : la France.

Et toujours, les stages instrumentaux, la cuisine, le cinéma, et la joyeuse ambiance ! Concerts gratuits en journée, payants en soirée... Laissez les bons temps rouler !

Viviane et Jacques Martinet



Pour en savoir plus :

festival-cajun@topela.eu
www.topela.eu

 Un-Pont-vers-la-Louisiane

De nouveaux adhérents

pour la sauvegarde de l'église

L'Association Culturelle pour la Sauvegarde de l'église Saint-Martin de Bazoches (ASMB) a été créée voilà bientôt 30 ans par M. Laurent et Mme Petit-Casse (maire de 1994 à 2001). En juin 2004, l'église a été classée aux Monuments Historiques, et est à ce jour adhérente à la Fondation du Patrimoine. Durant toutes ces années, de nombreux travaux de restauration ont été réalisés : installation du chauffage, éclairage, restauration de la cloche Martinne, acquisition de la cloche Marie et de son électrification.

Ont été également restaurés les tableaux de Sainte Marguerite terrassant le dragon et de Saint Martin, le saint patron qui veille sur notre église ; la Vierge Marie à l'Enfant en bois doré datant du XVII^{ème} siècle, les médaillons en plâtre de Saint Eloi et Saint Nicolas (fin du XVII^{ème}). Sans oublier les anges polychromes du XVIII^{ème} siècle, le vitrail-oculus situé au-dessus du porche et les fonds baptismaux (XVI^{ème} siècle) qui ont retrouvé leur place d'antan. Toutes ces

actions de restauration assurent la préservation de ce lieu de culte et lui redonnent le cadre qu'il mérite.

Dernièrement, l'ASMB a remplacé la Vierge de Notre-Dame de Lourdes située au carrefour de la route de Chevreuse et du chemin du Rocher-Marquant, qui a été bénite par le Père Turroques le 19 janvier 2019.

Ces actions ont pu être réalisées grâce à la participation de notre municipalité, des subventions du Conseil Départemental et de la DRAC¹, ainsi que de la générosité des membres de notre association. L'ASMB leur adresse sa plus grande reconnaissance et espère que ces actions indispensables vont pouvoir se poursuivre. Nous accueillerons chaleureusement tout nouvel adhérent et toute bonne volonté désireuse de faire évoluer cette association.

Nous vous souhaitons une très bonne année 2020.

Roselyne Basquin

¹ Direction Régionale des Affaires Culturelles



Lignes de bus à Bazoches

La mobilité est l'un des problèmes majeurs de nos petits villages. Si nous manquons de lignes directes pour accéder aux gares SNCF, nous ne sommes pas les plus mal lotis. Plusieurs fois par jour, différentes lignes de bus passent par Bazoches permettant de se rendre ici ou là. Voici une synthèse de ces lignes, ainsi que le contact pour chacune d'elles.



CARS HOURTOULE

- o Ligne V → Villiers-St Frédéric, Lycée Viollet-Le-Duc
Eglise de Bazoches : 7h28 ; 8h29
- o Ligne P → Jouars-Pontchartrain, Collège St-Simon
Eglise de Bazoches : 8h04 ; 8h32

Attention, ces 2 lignes circulent du lundi au Vendredi en période scolaire sauf jours fériés

- o Ligne 5 → Les Mesnuls ↔ Gare de St-Quentin-en-Yvelines
Ne circule pas les jours fériés
Lundi au vendredi
Toutes les 30 minutes de 5h25 à 9h30 et de 16h15 à 19h45
Toutes les heures de 9h30 à 16h15
Samedi
Toutes les 2 heures de 7h à 20h

Du lundi au vendredi, hors vacances scolaires, correspondance possible avec la

- o Ligne 7 → Les Mousseaux (Jouars) ↔ Gare de Plaisir-Grignon
Le matin, correspondances possibles :
5h33 - 06h06 - 06h31 - 07h02 - 07h22 - 08h26 - 08h56 - 09h54
Environ ½ h pour rallier la gare de Plaisir Grignon.

Renseignements : 01 30 54 27 72

CARS TRANSDEV

- o Ligne 49 → Gare des Essart-Le-Roi ↔ La Queue-lez-Yvelines – via Montfort-l'Amaury
Du lundi au Vendredi en période scolaire sauf Jours fériés
Arrêts : Collège Maurice Ravel, Notre-Dame du Bel Air, Lycée Jean Monnet
Eglise de Bazoches : 7h55 ; 8h45

Info direct : 01 34 57 57 57

- o Ligne 61 → Coignièrès ↔ Montfort-l'Amaury (Notre-Dame du Bel Air)
Du lundi au Vendredi en période scolaire sauf Jours fériés
Eglise de Bazoches : 8h30
La ligne 61 permet également de rallier la gare de La Verrière :
Eglise de Bazoches : 7h17 – Arrivée 7h34

Info direct : 01 30 46 96 60

Tous ces bus (Hourtoule et Transdev) sont accessibles, aux scolaires ou non scolaires, avec une carte Navigo, Imagin R, Optile et ticket T+

CARS DE VERSAILLES

- o Ligne 1 → Beynes ↔ Rambouillet
Cette ligne dessert les établissements scolaires de Rambouillet :
Collège du Rondeau, institut Sainte Thérèse (Collège et Lycée) et Lycée Louis Bascan.
Du lundi au Vendredi en période scolaire sauf jours fériés
Eglise de Bazoches : 7h33



Ce car n'est accessible qu'aux scolaires munis de la carte SCOL'R (à se procurer au Sitter, 108.20 €).

Siterr : 01 34 86 22 52

Vous pouvez retrouver tous les horaires des lignes régulières sur le site internet et l'application mobile : www.transdev-idf.com/r%C3%A9seau-bus-transdev-ile-de-france-houdan/005
www.transdev-idf.com/r%C3%A9seau-bus-transdev-ile-de-france-rambouillet/013

Denise Poelaert

Crèche Attitude à la gare de Villiers

Depuis le 2 Septembre 2019, place de la Gare à Villiers-St-Frédéric, le groupe Sodexo a ouvert une micro crèche pour les enfants de 2 mois ½ à 4 ans. Elle fonctionne du lundi au vendredi de 7h30 à 19h sauf en août et les jours fériés. C'est la deuxième du genre en Ile-de-France (près d'une gare), Sodexo ayant pour projet d'en ouvrir d'autres en région parisienne. Avec une capacité de 10 berceaux, cette nouvelle structure qui s'adresse en priorité aux salariés d'entreprises n'a pas eu de difficulté à trouver ses nouveaux pensionnaires. Mais la situation pouvant évoluer rapidement, pour tous renseignements, adressez-vous au 01 46 94 91 95.



Numéros de téléphones utiles...

URGENCES

Urgences : 112

SAMU : 15

Pompiers : 18

Méré : 01 75 03 25 40
2 bis chemin Beauchet

Gendarmerie : 17

Montfort l'Amaury : 01 34 57 04 80

Centre Anti-Poison : 01 40 05 48 48

MÉDICAL

En cas d'urgence

Appeler le SAMU : faire le 15

CH Versailles MIGNOT - RICHAUD
01 39 63 91 33

CH Rambouillet

01 34 83 78 78

Consultation de dépistage anonyme et gratuit du SIDA et de l'infection VIH

LOISIRS

Piscine de Montfort

01 34 86 84 48

Centre de Loisirs de St Rémy l'Honoré

01 34 87 81 20

SOCIAL

ADMR

1, sente de l'Abbaye 78490 MERE
01 34 86 93 90

Direction de l'Action Sociale Espace Territorial de l'Action Sociale et Médico-Sociale de Montfort l'Amaury

17 place Robert Brault
78490 Montfort-l'Amaury
01 34 57 03 40

Crèche du Tremblay

Rue du Pavé
01 75 25 33 43

ÉCOLE

Maternelle intercommunale de Mareil - Bazoches - Le Tremblay
01 34 86 95 81

Maternelle Cantine

01 34 86 95 81

Primaire Bazoches-sur-Guyonne

01 34 86 70 57

TRANSPORTS

SNCF (Numéros centralisés)

Banlieue : 08 91 36 20 20

Grandes Lignes : 08 92 35 35 35

HOURTOULE

01 30 54 27 72

TRANSDEV

01 34 57 57 57

ou 01 30 46 96 60

VIE PRATIQUE

État Civil 2019

Naissances

LAROCHE Noah, Jean, Christophe 13/01/2019

AIRES BARBOSA Raphaël Luis 25/11/2019

LHUAIRE Inès 21/12/2019

Toutes nos félicitations aux jeunes parents !

Mariages

Mathieu Maurice RUET et Sylvie Yvonne Jacqueline OLSEN 20/04/2019

Franck Fabrice MARTIN et Emilie Nelly Rosa Elisabeth JONIK 19/07/2019

Timothé DUNÉME et Marie-Charlotte Hélène Christiane Gisèle BAUDREY 20/07/2019

Arnaud Sébastien Vincent ROQUES et Magalie UYTTEWAAL 21/09/2019

Éric François LE BÉGUEC et Alexandra Chrystèle Chantal PLOUZEAU 21/09/2019

Toutes nos vœux de bonheur aux mariés !

Décès

Simon Renaud Marie HANOTAUX 13/08/2019

Marie Antoinette NICOLAÏ épouse BARTHALOT 10/09/2019

Jean-Pierre Georges LIPPMANN 03/10/2019

Mairie de Bazoches

01 34 86 11 53

mairiebazoches@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture

Lundi et vendredi : 13h30 - 16h30

Mercredi : 9h - 12h30 ; 13h30 - 16h30

1^{er} et 3^{ème} samedi du mois : 10h - 12h

N° d'urgence lorsque la mairie est fermée : 07 89 69 09 54



VIE PRATIQUE

Ramassage des déchets

Ordures ménagères (Poubelles vertes) :

MERCREDI

Emballages ménagers (Poubelles jaunes) :

MERCREDI

Nous vous rappelons qu'afin de protéger l'environnement de chacun, les poubelles doivent être sorties la veille du ramassage. Une fois vidées, elles doivent être rangées dans la journée.

Déchets verts - 2020

Tous les lundis, du 30 mars

au 7 décembre inclus.

Des sacs fournis par le SIEED sont gratuitement mis à votre disposition à la mairie, soit un paquet de 40 sacs par foyer et par an.

Encombrants

2 passages sur l'année :

Le mardi 17 mars et le jeudi 8 octobre 2020

Nota : Depuis 2011, pour que tous les appareils électriques et électroniques puissent être recyclés, le SIEED ne les collecte plus dans les encombrants, mais seulement en déchèterie.

Verre

Des containers sont mis à votre disposition :

→ Méré

→ Tremblay sur Mauldre

- Place de l'Eglise

- Résidence du Vert Buisson

Déchèteries

Depuis 1^{er} janvier 2018, l'accès aux déchèteries se fait avec des badges d'accès magnétiques délivrés par le SIEED. Toute demande doit être faite par courrier, via le formulaire inclus dans le dernier n° du journal SIEED COM ou encore sur le site : www.sieed.fr/images/_mrg/2017/imprime-badge-2.pdf.

La déchèterie la plus proche se trouve à Méré.

15 Route de Bardelle, 78490 Méré

Horaires :

- Lundi, vendredi, samedi : 10h-12h30 ;

- 13h30-17h

- Dimanche : 9h-13h



Élagage

Régulièrement, dans ce journal, nous rappelons les obligations faites aux riverains pour l'élagage. Mais malheureusement, ceci reste trop souvent lettre morte. Aussi serons-nous contraints, dans certains cas impératifs, de faire appel à des sociétés privées pour assurer la sécurité aux abords des voies.

La commune n'entend pas faire gratuitement la prestation, celle-ci sera payante et recouvrée auprès des riverains concernés, par le comptable public (Trésorerie) après une mise en demeure restée sans réponse.

Coupes et abattages d'arbres

Les coupes et abattages d'arbres dans les bois, forêts ou parcs situés sur le territoire communal ainsi que dans tout espace boisé classé (E.B.C), sont soumis à déclaration préalable auprès du maire (art. L. 130-1).

En cas de non-respect de ces prescriptions, le propriétaire et les exécutants des travaux s'exposent à une amende pouvant aller de 1200 à 300.000 €.

Neige et verglas

Chaque propriétaire est tenu de dégager et nettoyer les trottoirs et accotements le long de sa propriété en cas de chute de neige ou de verglas. Et par tous les temps, balayer devant sa porte ne pourra que concourir à rendre notre village encore plus propre.



Un service national *universel*



En remplacement du service militaire, la loi du 28 octobre 1997 a créé un ensemble d'obligations s'adressant à tous les jeunes français, garçons et filles. Ce « service national universel » est un parcours de citoyenneté mis en place pour susciter une prise de conscience collective des devoirs de tout citoyen envers l'effort de défense nationale. Il s'effectue en trois étapes successives :

La première étape consiste en un enseignement de la défense au programme scolaire des classes de 3^{ème} et de 1^{ère}, complété par des cours d'éducation civique, juridique et sociale en classe de 1^{ère} et Terminale. Par ailleurs, tous les jeunes, garçons et filles, doivent

se faire recenser à la mairie de leur domicile, dans les 3 mois suivant leur 16^{ème} anniversaire. L'attestation de recensement sera exigée lors de votre inscription à tout examen ou concours (CAP, BEP, BAC, Permis de conduire, etc). Enfin, tout jeune est tenu d'accomplir une journée défense et citoyenneté (JDC ex-JAPD). Vous recevez une convocation entre la date du recensement et vos 18 ans, environ 45 jours à l'avance. La participation à cette journée est obligatoire. Un certificat vous est remis en fin de journée.

Dominique Nicco

Opération *Tranquillité Vacances*

Connaissez-vous l'Opération Tranquillité Vacances ? Une fois informée par vos soins, la gendarmerie veille sur votre logement laissé vide lors de ses rondes sur le secteur.

Pour ce faire, vous remplissez un formulaire à la gendarmerie de Montfort. Vous pouvez également transmettre ces informations par mail ou par courrier :

- 70 rue de Paris, 78490 Montfort l'Amaury
- bta.montfort-l-amaury@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Pour télécharger le formulaire :

- http://www.interieur.gouv.fr/content/download/84433/618913/file/formulaire_otv.pdf

Quoiqu'il en soit, pensez toujours à fermer vos portes comme vos fenêtres. N'oubliez pas que les cambrioleurs agissent de jour comme de nuit. Laissez des signes visibles de présence même pour une courte absence. En cas de cambriolage, ne touchez à rien et composez le 17.

Sophie Molin

Chenilles *processionnaires*



Depuis quelques années, des colonies de chenilles processionnaires du chêne et du pin sont observées en Île-de-France. Ces chenilles aux poils urticants peuvent occasionner des réactions cutanées, oculaires ou encore des difficultés respiratoires. La vigilance est donc de mise et il est recommandé d'éviter tout contact avec les chenilles, leur nid et les zones à proximité des arbres infestés.

Sophie Molin

Pour tous renseignements :

0 825 811 411
ars75-alerte@ars.sante.fr

Lettre *Info*

Si ce n'est déjà fait, n'hésitez pas à vous abonner à la Lettre-Info, pour être informé en temps réel des diverses activités communales et locales (collecte des déchets verts et encombrants, rencontres, fermetures exceptionnelles de la mairie, etc).

Sophie Molin

Il vous suffit de vous connecter sur :

www.bazoches-sur-guyonne.fr

et de cliquer sur l'enveloppe verte

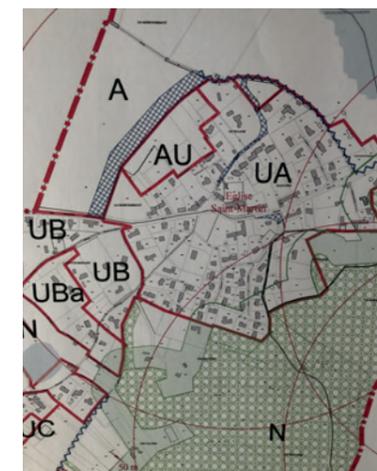


Pression foncière *sur Bazoches*

Comme vous le savez, la pression foncière en Ile-de-France est de plus en plus pesante, et Bazoches n'est pas épargnée !

Depuis quelques années, les divisions foncières sont monnaie courante. Des projets de constructions ou de divisions parcellaires inadaptées à notre environnement nous sont régulièrement soumises par des particuliers ou des promoteurs immobiliers. A plusieurs reprises, après réunion de la commission d'urbanisme, le maire n'a pas autorisé la réalisation de ces projets : Château Bertin, Cheval mort, Buissonnerie, Houjarray... Le village doit se développer de manière équilibrée en laissant des espaces harmonieux et la vie doit y être agréable.

La modification de notre PLU en décembre 2016 a renforcé les règles et ne permet plus certaines facilités de construction, limitant ainsi les possibilités de développement sur certains secteurs. Nous devons néanmoins rester extrêmement vigilants et imposer notre décision quand cela est nécessaire. Plutôt que de discuter de l'esthétique (toujours subjective), il convient de réfléchir en termes d'organisation d'espace et d'harmonie de notre territoire le plus judicieusement possible. Dans ce sens, les services du PNR et de la CCCY (Communauté de Communes de Cœur d'Yvelines) apportent leurs conseils et soutiens techniques, particulièrement sur les dossiers les plus sensibles.



Excès *de vitesse*



Malheureusement nous ne pouvons que constater les nombreux excès de vitesse quotidiens à travers nos rues et chemins qui ne sont pas adaptés pour cela. Et quand bien même ! Suite à la demande compréhensible de riverains excédés, un plan de développement de ralentisseurs est en cours d'aménagement. La Gendarmerie nous aidera ponctuellement par des contrôles de vitesse.

Quelques chiffres pour l'année 2019

- Permis de construire accordés : 6 + 3 en cours
- Demandes préalables de travaux : 23 dont 4 oppositions
- Certificats d'urbanisme de division : 29 dont 7 refus, contre 37 en 2018
- Demandes d'intention d'aliéner (D.I.A) : 21 demandes, correspondant aux ventes de maisons.

Plus de feu *dans les jardins*



L'arrêté préfectoral des Yvelines du 16 mai 2011 interdit les feux en plein air tout au long de l'année.

Engins *broyants*



Conformément à l'arrêté municipal du 10 juin 2013, l'utilisation d'engins broyants (tondeuses, tronçonneuses, disqueuses, raboteuses, etc) est autorisée :

- **Les jours ouvrables**
de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
 - **Les samedis**
de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
- et par conséquent interdite en dehors de ces horaires, ainsi que les dimanches et jours fériés.

Feu *de cheminée*



Après quelques tergiversations, les feux de cheminée à foyer ouvert sont autorisés en Ile-de-France, à condition que cela reste un chauffage d'appoint ou d'agrément. Sans oublier qu'une cheminée doit être ramonée au minimum une fois par an, selon l'utilisation qui en est faite.

	Où s'adresser	Pièces à fournir	Coût
Carte d'identité nationale (valable 15 ans pour les majeurs)	<p>La procédure des demandes des Cartes Nationales d'Identité est dorénavant unifiée avec celles des passeports.</p> <p>Vous pouvez remplir en ligne votre pré-demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Passeport : https://passeport.ants.gouv.fr • CNI : https://predemande-cni.ants.gouv.fr <p>Mais cette pré-demande ne dispense pas de vous rendre en personne au guichet d'une mairie pour la prise d'empreinte et le dépôt de votre dossier.</p> <p>Les plus proches sont Houdan, Beynes, Plaisir, Elancourt, Maurepas. Il est conseillé de prendre rendez-vous pour votre dépôt.</p>	<p>En général :</p> <ul style="list-style-type: none"> • copie intégrale acte de naissance (validité < 3 mois), • ancienne C.N.I., • justificatif de domicile, • 2 photos récentes. <p>Se renseigner sur le site service public</p>	<p>Gratuit sauf remplacement après perte ou vol : 25 € en timbres fiscaux</p> <p>86 € en timbres fiscaux</p>
Carte d'électeur	Mairie du domicile	<p>À l'inscription sur la liste électorale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • carte d'identité, • justificatif de domicile de plus de 6 mois ou propriétaire foncier 3 ans de suite 	Gratuit
Extrait ou copie d'acte de naissance	Mairie du lieu de naissance	<ul style="list-style-type: none"> • Demande écrite avec justificatif d'état civil (ex. C.N.I.) + enveloppe timbrée • Demande possible par internet 	Gratuit
Extrait ou copie d'acte de mariage	Mairie du lieu de mariage	<ul style="list-style-type: none"> • Demande écrite précisant les noms prénoms et date du mariage et CNI 	Gratuit
Duplicata du livret de famille	Mairie du domicile	<ul style="list-style-type: none"> • Demande à remplir en mairie • justif domicile et pièce d'identité 	Gratuit
Extrait ou copie d'acte de décès	Mairie du lieu du décès ou du dernier domicile du défunt	<ul style="list-style-type: none"> • Demande écrite précisant le nom, prénom, date et lieu du décès • enveloppe timbrée 	Gratuit
Déclaration de perte ou de vol	Mairie du domicile	<p>Documents concernés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • carte nationale d'identité • passeport • permis de conduire 	Gratuit
Casier judiciaire	<p>Consulter : www.cjn.justice.gouv.fr</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Demande écrite • extrait d'acte de naissance 	Gratuit
Occupation du domaine public	Mairie de Bazoches 15 jours avant la date prévue (déménagement, bennes...)	<ul style="list-style-type: none"> • Demande écrite 	Tarif selon délibération du conseil municipal
Permis de construire et déclaration préalable de travaux	Demander les formulaires et déposer les dossiers complets en mairie	<ul style="list-style-type: none"> • Dossier complet au minimum en cinq exemplaires 	Gratuit
Tous renseignements administratifs	<p>Téléphoner au 3939 du lundi au vendredi de 8h00 à 19h00. Samedi de 9h00 à 14h00 ou site internet Service public</p>		